

LA POSTE

LA CFDT SIGNE L'ACCORD SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Après consultation de l'ensemble de ses responsables territoriaux, la Fédération Communication Conseil Culture a décidé de signer l'accord proposé à la signature jusqu'au 21 janvier prochain.

Cette signature vise à conforter les décisions prises grâce au dialogue social au niveau " corporate ". La CFDT souhaite en effet que l'ensemble du personnel bénéficie des mêmes droits et des règles communes quel que soit son métier d'appartenance et son lieu d'affectation.

Certes tout n'a pas été obtenu, mais la perspective d'ouverture de chantier de négociations a pesé dans la balance pour prendre la décision de s'engager vers une signature.

Ces négociations qui se mèneront dès janvier 2013 concerneront entre autre, l'organisation et les conditions de travail, la santé au travail, le dialogue social ou encore l'amélioration de la politique de l'encadrement.

De plus, la CFDT a estimé qu'il était de sa responsabilité de valider des mesures immédiates attendues par le personnel ; comme par exemple : les dispositifs d'aménagement d'activité des séniors, la mise en place du télétravail ou encore la mise en place d'une alerte sociale.

Comme dans tout accord, la CFDT sera exigeante dans sa mise en œuvre. Elle demandera à l'entreprise de faire cesser les dérives managériales au niveau local qui mettent à mal les engagements pris au niveau national.

Dans le préambule du projet d'accord, La Poste écrit vouloir devenir une entreprise exemplaire et pionnière en matière de vie et santé au travail. Avec la CFDT, les postières et les postiers, attendent que ces engagements deviennent une réalité dans leur quotidien.